

ANIMATEUR.RICE

Son rôle est de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des pensionnaires d'une maison de retraite ou d'un établissement pour personnes handicapées grâce à la mise en place de projets variés, en individuel ou en collectif : des activités physiques, d'échanges, culturelles, de bricolage, de relaxation, ou encore des rencontres intergénérationnelles.

Son travail s'effectue sous la responsabilité du directeur de la structure en coordination avec l'ensemble de l'équipe de soins.

MISSIONS



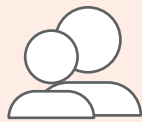
- 1 Evaluer, en coordination avec l'équipe de soins, les besoins et capacités de chaque résident
- 2 Définir et proposer un accompagnement individualisé
- 3 Assurer la coordination avec l'équipe de soins et les intervenants extérieurs
- 4 Concevoir et superviser les animations
- 5 Analyser les actions menées, présenter les résultats à la direction et à l'équipe, et s'adapter aux besoins des résidents
- 6 Etablir et gérer le budget des animations

QUALITÉS

PÉDAGOGIE

ÉCOUTE ACTIVE

IMAGINATION



COORDINATION DE GROUPE

MOTIVATION & IMPLICATION



TECHNIQUES D'ANIMATION adaptées à la personne

Conduite D'ÉVALUATION DU PROJET

CONNAISSANCES

PROSPECTION de partenaires

Gestion de PLANNING ET DE BUDGET

PRINCIPALES PATHOLOGIES de la vieillesse et/ou du handicap



PLATEFORME
AUTONOMIE 31

Avec le soutien de la



cnsa
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

FORMATION

▶ **BPJEPS** « Animation sociale »

Mon évolution
professionnelle

Evolution en général vers des fonctions d'encadrement ou de direction de projet. Elle. Il peut devenir responsable d'animation ou se professionnaliser pour pratiquer les autres métiers de la famille « Educatif et Social ».

OÙ EXERCER ?



En structures

collectives d'accueil,
d'hébergement et/ou de soins

CONDITIONS DE TRAVAIL

▶ Travail en équipe.

Coordination entre l'équipe de soins et l'équipe administrative

▶ Temps partiel ou temps complet

▶ Horaires de journée

Participation exceptionnelle à l'organisation d'activités festives certains week-end et jours fériés.